



Réunion du Conseil Municipal

Du 15 février 2021

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Limas le 15 février 2021 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER, Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (à Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TROUVE

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur THIEN en sa qualité de maire.

Monsieur TROUVE a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers physiquement présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2021

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents (27 POUR)

Monsieur le maire indique que l'ordre du jour du jour est modifié. Le compte de gestion n'ayant pas été certifié

Approbation d'un point supplémentaire à l'ordre du jour – Demandes de subventions – un rapport a été déposé sur table.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent que ce point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour

A – FINANCES

1 – Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 :

Point retiré de l'ordre du jour, la commune n'ayant pas reçu le compte de gestion certifié par la DGFIP.

2 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur :

Point retiré de l'ordre du jour

3 – Attribution des subventions pour l'exercice 2021

Voir en pièce jointe le tableau de répartition des subventions entre les bénéficiaires

La commune de Limas compte de nombreuses associations – sportives, culturelles, caritatives... - et un centre communal d'action sociale qui apporte des aides aux populations fragilisées et prend soin des anciens. La commune de Limas accorde également son soutien à la formation et une attention particulière aux Maisons Familiales et Rurales qui accueillent des Limassiens.

Il est proposé de maintenir le même niveau d'aide à l'ensemble des associations et d'ajuster la subvention allouée au CCAS en tenant compte du résultat 2020 et du besoin de financement pour 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- a) Subvention au C.C.A.S. : 20 500.00 €
- b) Subventions aux associations : 33 358.00 € dont 2 000 € non affectés
- c) D'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention aux Maisons Familiales qui présenteraient une demande après le vote de budget, à raison de 100 € par élève, ou autre en sachant qu'il rendra compte à la séance suivante

Monsieur le Maire : je parlais d'année particulière en préambule à cette séance. Il y a beaucoup de choses qui ne se sont pas déroulées car mais pour autant, nous n'avons pas voulu diminuer les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, pour l'exercice 2021, l'attribution des subventions, conformément au tableau de répartition joint.

Résultat du vote : 23 POUR - 4 abstentions.

4- Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2020

La procédure de reprise anticipée des résultats a été instaurée par l'instruction budgétaire M14. Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Résultat de clôture 2020

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2020 :	4 272 517.19 €
Dépenses de fonctionnement 2020 :	3 921 597.30 €
Résultat de l'exercice 2020 :	350 919.89 €
Résultat de l'exercice antérieur (2019) :	896 334.79 €
Résultat à affecter :	1 247 254.68 €

Investissement

Recettes d'investissement 2020 :	1 559 296.16 €
Dépenses d'investissement 2020 :	1 761 404.65 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 202 108.49 €
Résultat de l'exercice antérieur (2019) :	1 356 173.83 €
Solde d'exécution :	1 154 065.34 €

Solde des restes à réaliser 2020 (dépenses à venir) : 142 217.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, acceptent de reprendre les résultats de l'exercice 2020 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2021 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 de 1 247 254.68 € de la manière suivante :

- En recettes d'investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 150 000.00 €**
- En recettes de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 1 097 254.68 €.**

Résultat du vote : 27 POUR

5 – Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le taux de deux taxes :

- Le Foncier Bâti ;
- Le Foncier Non Bâti.

Concernant la taxe d'habitation, l'article 5 de la loi de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation pour les 20 % de Français les plus riches. La suppression sera totale à compter de 2023. Cette suppression s'accompagne d'une refonte de la fiscalité locale.

Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 25 janvier, il est proposé au Conseil Municipal le maintien des taux de taxe sur le foncier bâti et le taux de taxe sur le foncier non bâti à savoir :

. Taxe sur Foncier bâti :	21,58 %
(21.58 % en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)	
. Taxe sur Foncier non bâti :	30,26 %
(31.22% en 2014, 30.26% en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)	

Les éléments communiqués par les services fiscaux en matière de bases d'imposition 2021 (Etat 1259) seront diffusés ultérieurement.

Monsieur GIRARDOT : sur cette délibération, nous voterons pour. Nous sommes allés voir comment se situait la commune de Limas sur la question des taxes sur les deux taux qu'il est encore possible de gérer, les taux de Limas, comparativement à ceux des communes de sa strate de population sont les suivants (chiffres de 2019) :

- taux taxe foncière bâtie : Limas est classé 4 750 ème sur 34 900 communes (plutôt en début de liste des communes selon le classement des taux).
- taux taxe foncière non bâtie : Limas arrive en 24 032 ème place (à la fin donc). C'était une observation que nous souhaitions faire.

Monsieur le Maire : C'est une observation sympathique, Monsieur GIRARDOT. Cela veut dire que l'on n'écrase pas les contribuables d'impôts et l'on va continuer. On aurait pu en payer moins, mais malheureusement, compte rendu du désengagement de l'Etat, il faut bien que nous ayons des ressources. Avec l'impôt, on a un vrai levier. Il n'y a rien de pire que de dépendre des dotations de l'état. Si un jour nous avons besoin, nous pourrions augmenter les impôts. Ce que je ne souhaite pas. Aujourd'hui on est en moyenne basse, sachant que le Foncier Non Bâti chez nous n'est pas très important, ce sont les fonds de jardins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve pour l'exercice 2021, le maintien des taux de taxes sur le Foncier Bâti et sur le Foncier Non Bâti tels que détaillés ci-dessus.

Résultat du vote : 27 POUR

6– SYDER : contribution au titre de l'exercice 2021 :

Point retiré de l'ordre du jour, le montant de contribution communiqué à date n'ayant pas un caractère définitif.

7- Régie « Pièges à moustiques » : création de tarifs

Monsieur GIRIN indique qu'avec ce projet nous allons passer à une nouvelle étape dans la lutte contre le moustique-tigre. Ce projet a été présenté dans le bulletin municipal de janvier. Il s'agit de proposer aux habitants volontaires ces fameux pièges qui ont été expérimentés partout dans le monde sur des dimensions plus importantes. Cela ne vise pas à supprimer totalement les moustiques-tigres, mais à travers cette démarche citoyenne, appelée « capture citoyenne ». Il est toujours nécessaire et indispensable de veiller à ne pas laisser les eaux stagnantes dans le jardin, on va continuer en proposant aux habitants d'attraper les moustiques femelles qui chercheraient à déposer leurs œufs.

Par délibération n°2020-011 du 15 juin 2020, le conseil municipal a donné un certain nombre de délégations au Maire, dont la délégation n° 7 consistant à « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Aujourd'hui, il apparaît judicieux de créer une régie « pièges à moustiques ».

En effet, dans le cadre du plan de lutte contre le moustique-tigre, la commune de LIMAS décide de favoriser l'implantation de pièges à moustiques-tigres sur le territoire.

Compte tenu que 80% des sites de reproduction (gîtes larvaires) sont situés sur le domaine privé, la commune souhaite encourager une action citoyenne de piégeage des moustiques-tigres, en complément des actions d'élimination des gîtes larvaires que chaque limassien pourrait adopter pour diminuer la nuisance.

Après étude des solutions de piégeage en collaboration avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication Rhône-Alpes, et suite à la campagne de tests effectuée pendant la saison 2020 (15 pièges ont été installés dans un quartier de Limas), il apparaît nécessaire de déployer ce type de pièges en grand nombre sur la commune.

Pour favoriser l'acquisition de pièges par les limassiens et les informer sur leur usage, la commune de Limas souhaite faciliter la mise à disposition de pièges.

Ainsi, la commune permettra aux Limassiens d'acheter à un tarif concurrentiel un produit répondant au cahier des charges de l'EID. Dans la mesure où les pièges à moustiques ne seront pas fournis gratuitement, il convient de créer une régie de recettes.

Cette régie répond aux caractéristiques suivantes :

- Objet : vente de pièges à moustiques et consommables
- Domiciliation : Mairie de Limas
- Mode de règlement : chèques et espèces
- Nomination d'un régisseur et de plusieurs mandataires

Par ailleurs, il est proposé de fixer les tarifs suivants, sachant que la mairie n'a pas vocation à réaliser de bénéfice sur la fourniture de ces matériels :

Piège à moustiques : 22 € l'unité

Consommables : 6 € le paquet

Monsieur GIRARDOT : nous voterons pour cette délibération, nous sommes favorables à cette régie, puis-ce qu'apparemment il n'y aura pas de convention avec une association jusque-là évoqué.

Nous voulons savoir d'où vient ce ratio que vous citez : 80 % de sites larvaires se trouvent dans le domaine privé ?

Par ailleurs, lors du DOB, M. GIRIN, vous avez annoncé que la commune était en contact avec EIRAD depuis 2015. J'ai questionné cet organisme et il m'a été répondu que nous n'avions pas délibéré pour son intervention : avez-vous des indications précises qui empêcherait qu'EIRAD puisse intervenir avec des granulés de BTI sur les avaloirs ?

Vous dites également que l'Agglo doit porter ce sujet des avaloirs sites de reproduction larvaire : nous sommes bien aises de cette nouvelle et demandons l'accélération de la mise en place de solutions. Les avaloirs contemporains sont conçus pour ne plus retenir d'eau, les nettoyages se font à sec, il est urgent que des investissements de l'Agglo soient faits afin que les avaloirs et autres regards publics de Limas ne soient plus des « nids à moustiques ».

Monsieur le maire : comme vous, Monsieur GIRARDOT, on est pressé de lutter contre le moustique-tigre. On a fait des démarches. Bien évidemment, il faut mobiliser toutes les personnes possibles. Si les avaloirs sont le siège de gîtes larvaires il faudra bien que l'on interpelle l'Agglo et que l'Agglo intervienne. Je ne pense qu'il y ait de difficulté à ce que l'Agglo remplisse ses obligations. Pour le reste, Monsieur GIRIN va vous répondre.

Monsieur GIRIN : Merci d'être favorable à cette délibération. Concernant la règle 20/80, très simplement, c'est un chiffre que j'ai retenu lors d'une formation de l'EID. Il n'est pas forcément le reflet d'une étude scientifique. Mais c'est ce que l'EID nous a transmis lors de ses formations. C'est la fameuse loi Pareto qui ressort. Le lien avec l'EID ? Monsieur GIRARDOT, si je ne me trompe pas, vous étiez élu au dernier mandat. Le 26 octobre 2018, nous avons soumis une délibération au conseil municipal pour faire la démarche auprès du Département pour être inscrit dans la démarche et pouvoir bénéficier des services de l'EID. Vous êtes d'ailleurs intervenu pour évoquer un film de France 3 et les chauves-souris. Donc je suis surpris de votre question car on a fait cette démarche. Il se trouve par contre que, début 2019, les choses ont changé. L'EID, qui est un organisme qui existe depuis 1965. Leur rôle c'est d'observer, d'apporter des solutions pour le moustique générique, autochtone. Son rôle est de lutter au départ contre le moustique autochtone présent sans les zones humides. A ce titre, Nous n'avons pas besoin de leurs services. Certaines communes du Rhône le font, car, généralement, elles sont proches de la Saône. Certaines n'y sont plus et ont décidé d'arrêter de cotiser. Notre sujet c'est le moustique-tigre et non le moustique autochtone. Là-dessus, l'ARS a pris la main dans la partie observation du territoire et ce pour des raisons épidémiologiques. C'est ce qui intéresse principalement l'Etat. Je suis intervenu à plusieurs reprises lors réunions de l'ARS pour signaler la nuisance du moustique tigre qui rend les gens fous. Mais cela n'intéresse pas directement l'ARS. L'ARS en 2019 a fait un appel d'offres et a cherché un opérateur pour s'occuper de ce problème de moustique tigre et c'est l'EID qui a été sélectionné. Et l'EID, depuis le début, est financée par les Conseils Généraux à l'époque, conseils départementaux aujourd'hui qui sont prescripteurs et pour le Rhône, c'est Madame EPINAT, 4^{ème} vice-présidente, qui est en charge du dossier et qui siège au Conseil d'Administration de l'EID. Nous entretenons d'excellentes relations avec elle. Les relations sont donc assez fortes avec l'EID. Contractuellement, la réponse que vous a fait la personne est juste : on n'a pas demandé à l'EID d'observer nos zones humides. Ce n'est pas un risque majeur aujourd'hui pour la population.

Vous parlez ensuite du bacile de thuringe. Oui on le connaît. Parce que l'EID évoque cette solution qui n'est pas unique. On nous suggère de l'utiliser avec parcimonie dans les jardins, en faisant très attention parce que ce n'est pas anodin. De l'utiliser quand on ne peut pas faire autrement, quand on ne peut pas mettre un filet sur un endroit. J'avais questionné l'Agglo sur ce produit. Ils sont méfiants à déverser ce type de produit. Sur le piège à moustiques, il ne faut pas faire rêver les gens. Ce piège à moustiques est une étape mais il faut d'abord se débarrasser des gîtes larvaires.

Monsieur CHEVALIER montre un piège à moustiques. Il est neutre, il est en plastique. Mais il n'y pas d'électricité, pas de produit chimique. Il y a un filet. Cela reproduit un gîte larvaire. Il est noir, c'est la couleur préférée des moustiques. Le moustique va rentrer dedans et il ne pourra plus ressortir. Je devrais dire « la » moustique car ce sont les femelles qui sont capturées par ce piège. Il n'y aura pas un taux de capture important mais il sera très efficace car les femelles sont susceptibles de pondre une centaine d'œufs. Et elle va pondre 15 fois dans sa vie au minimum.

Monsieur le maire propose que, dès qu'on le pourra, on fasse venir l'EID, un spécialiste, pour évoquer le sujet du moustique tigre et sa démoustication. Quand on veut démoustiquer le moustique-tigre, il y a une procédure extrêmement contraignante qui est mise en place par l'ARS. C'est l'ARS qui décide de la démoustication et pas l'EID. On a vu qu'il y avait eu très récemment une démoustication dans la région lyonnaise, il n'avait pas pris les précautions nécessaires, il

n'avait pas prévenu suffisamment la population et toutes les abeilles alentours ont été détruites. La démoustication telle qu'on peut l'entendre demande beaucoup de précautions. La première chose que l'on doit faire, c'est voir chez soi si l'on n'a pas des lieux où des gîtes larvaires peuvent se reproduire et ensuite se doter d'un piège à moustiques. Donc, dès qu'on le peut, on demande à l'EID et à la référente, Sylvie EPINAT, de venir nous rencontrer et nous expliquer comment on peut lutter contre le moustique-tigre.

Monsieur GIRIN : l'EID est au courant de cette expériences limassienne parce qu'on continue l'expérience et on m'a demandé de relever les lieux - sans identifier les habitants - où sont implantés ces pièges car cela est précieux en cas de déclaration d'un cas de dingue. Cela permettrait à l'EID d'investiguer très vite pour faire le nécessaire et justement de faire appel à une démoustication générale. On est en forte intimité avec les techniciens de l'EID.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la création des deux tarifs ci-dessus.
Résultat du vote : 27 POUR**

8- Vote du Budget primitif 2021

Un exemplaire papier du BP 2021 est consultable en mairie.

Le budget primitif 2021 est présenté avec la reprise des résultats 2020 et se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de la section fonctionnement s'élèveraient à **4 758 448.68 €**

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2020 +DM	BP 2021
13	Atténuations de charges	74 158,19 €	45 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	385 353,99 €	378 800,00 €
73	Impôts et taxes	2 974 050,14 €	2 734 262,00 €
74	Dotations, subventions et participations	770 877,80 €	458 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 002,78 €	41 000,00 €
77	Produits exceptionnels	15 278,68 €	2 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 636,00 €	1 632,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	896 334,79 €	1 097 254,68 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 160 692.37 €	4 758 448.68 €

Observations sur les recettes de fonctionnement :

Les atténuations de charges comprennent les remboursements par l'assurance pour les absences du personnel en raison d'arrêts maladie et des remboursements sur d'autres charges sociales.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les régies animation/jeunesse, micro-crèche, centre de loisirs, restaurant scolaire, la participation des communes de Gleizé et Villefranche pour les élèves qui

déjeunent au restaurant scolaire à LIMAS (compte 7067), la vente des concessions au cimetière, les cotisations médiathèque pour les adhérents n'habitant pas LIMAS, la refacturation à la CAVBS (voirie, fluides de l'école de musique), le versement EDF pour panneaux solaires. Le restaurant scolaire connaît une hausse de sa fréquentation. Pour l'exercice 2021, en raison de la crise sanitaire et des menaces réelles de confinement, il est proposé de minorer le produit des services (restaurant, garderie,...).

Les Impôts et taxes regroupent les taxes locales, les attributions de compensation de la CAVBS (constante), les redevances pour occupation du domaine public (des fournisseurs d'énergie), la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Les dotations, subventions et participations comprennent principalement la dotation forfaitaire (DGF), la dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA, le fonds départemental de la taxe professionnelle, les compensations par l'Etat des exonérations de taxe foncière, les subventions de la CAF, les participations des communes de Gleizé et Villefranche pour les enfants scolarisés à LIMAS (compte 70875).

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles, des mises en Fourrière.

Les produits exceptionnels regroupent des cessations d'immobilisation (reventes de matériel) et les remboursements par les assurances suite aux sinistres.

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2020 +DM	BP 2021
11	Charges à caractère général	1 228 210,00 €	1 282 810,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 927 000,00 €	2 041 000,00 €
14	Atténuations de produits	171000,00 €	50 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 200,00 €	300 422,52 €
65	Autres charges de gestion courante	798 293,26 €	772 322,75 €
66	Charges financières	15 954,74 €	9 893,41 €
67	Charges exceptionnelles	239 424,00 €	2 000,00 €
22	Dépenses imprévues de fonctionnement	98 450,00 €	300 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 778 532.00 €	4 758 448.68 €

Observations sur les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général englobent l'achat des repas pour le restaurant scolaire, les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de services, les locations de matériel, les contrats de maintenance, l'entretien des véhicules et matériels, les honoraires (médecins experts, assistance juridique, avocats, notaires), les dépenses pour fêtes et cérémonies, les transports (piscine et centre de loisirs), les frais de déplacements, d'affranchissement, le nettoyage des vitres, les frais scolaires versés à Gleizé et Villefranche, l'instruction des permis de construire par le pôle Droit des sols de l'Agglomération.

Les atténuations de produits regroupent les prélèvements.

Les opérations d'ordre de transferts entre section correspondent à la dotation aux amortissements donc varient en fonction des investissements effectuées lors de l'exercice antérieur. Une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus et les cotisations qui s'y rapportent, les contributions aux organismes (SYDER, SICSSV...), la subvention au CCAS....

Les charges financières regroupent les intérêts de la dette et les ICNE (Intérêts courus non échus).

Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section investissement s'élèveraient à **1 854 487.86 €**

- **Recettes d'investissement**

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2020 +DM	BP 2021
001	Excédent d'investissement reporté	1 356 173.83 €	1 154 065.34 €
040	Dotation d'amortissement	300 200.00 €	300 422.52 €
10222	Fonds compensation de la TVA	140 000,00 €	200 000.00 €
13	Subvention	152 562,00 €	0.00 €
1068	Excédent de fonctionnement reporté	387 403,17 €	150 000.00 €
16	Emprunts	0,00 €	0.00 €
10226	Taxe aménagement	90 000.00 €	50 000.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 697 835.76 €	1 854 487.86 €

- **Dépenses d'investissement**

Pièce jointe en annexe : tableau détaillant les nouvelles opérations d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2020 +DM	BP 2021
16	Remboursement des emprunts	100 000,00 €	70 665.12 €
21-23	Restes à réaliser au 31.12 de l'année N-1	821 041,58 €	142 217.90 €
040	Opérations d'ordre	1 636,00 €	1 632.00 €
21-23	Nouvelles dépenses d'investissement	1 347 588.00 €	1 518 637.96 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	37 879.95 €	96 344.88 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 697 835,76 €	1 854 487.86 €

Monsieur le Maire : c'est un budget, malgré les difficultés que nous pouvons avoir et la diminution des dotations de l'Etat, est combatif et tout à fait dans la lignée qu'on peut attendre. Monsieur le Maire remercie Monsieur BOUVANT, Madame la DGS et les services et mes collègues, car il a fallu le construire, ce budget. On a accordé beaucoup d'attention comme vous avez pu le voir, au développement durable. Dans ce budget, développement durable et économie d'énergie représentent à peu près 37 % du budget d'investissement. Ce qui est considérable. Si l'on ajoute à cela la part SYDER, que nous serons amenés à voter prochainement, mais qui apparaît déjà dans les prévisions budgétaires, avec le changement des sources LED, on va vous proposer un investissement de plus de 308 700 €. Le SYDER nous restitue la taxe sur l'électricité et on va ainsi avoir un abattement mais un reste à charges de 163 000 €. On vous communiquera les informations nécessaires en temps voulu et les commissions ad hoc seront informées de tous ces travaux et de toutes ces modifications.

Monsieur WAKOSA : ce sur quoi je voulais attirer votre attention, c'est le projet d'investissement dans la vidéo protection pour un montant de 80 000 €. On est opposé à ce projet pour les raisons suivantes. D'abord, nous ne sommes pas convaincus de l'efficacité de cet outil, notamment dans une petite commune comme Limas. Plusieurs études ont démontré que cela ne fonctionnait pas vraiment, entre autres, la Cour des Comptes. Cela ne va pas non plus dans le sens des propos de Monsieur BOUVANT, qui après une longue démonstration a conclu qu'il fallait accorder une très grande attention à nos finances tout au long de la mandature. Monsieur GIRIN a indiqué qu'il ne s'agissait que de 80 000 €. Et que si tout cela ne fonctionne pas, on aura, entre guillemets, mis « que » 80 000 €. Ces propos nous interpellent et nous interrogent. La ligne vidéo protection est indiquée dans le budget sans détails, et surtout sans argumentation pour justifier ce choix. Nous constatons donc beaucoup d'opacité. Nous nous interrogeons sur la qualité de ce choix. Il y a un vrai risque que cette forme de surveillance porte atteinte à la liberté individuelle. Nous ne souhaitons pas que nos allées et venues soient espionnées par la police municipale. Dans cette période charnière, il nous semble plus opportun de réorienter ces investissements, par exemple Plusieurs pistes : la sécurité des cyclistes car les voies qu'ils empruntent ne sont pas sécurisées. Nous pensons également que les infrastructures pour les ados sont à créer. Ils en sont demandeurs. On pense aussi, mais ce n'est plus de l'investissement, qu'il serait plus efficace d'investir dans un poste d'éducateur plutôt que dans une machine à surveiller ou encore investir dans un poste de policier municipal supplémentaire, pour être plus proche de la population. Nous estimons enfin que les sommes allouées au CCAS ou aux associations pourraient être supérieures dans cette période difficile, c'est pour cela que nous nous sommes abstenus tout à l'heure. On va avoir besoin justement de ces sommes pour pouvoir aider la population. Pour nous, le choix et la priorisation des investissements sont importants.

Monsieur le Maire : je suis surpris de votre remarque concernant le CCAS. Il fallait vous manifester au moment du vote. Aujourd'hui, si vous regardez, on n'est pas en baisse. On est en augmentation très sensible en ce qui concerne nos subventions aux associations. Vous siégez au CCAS. A chaque fois que l'on a un dossier, le CCAS agit en toute liberté. C'est une institution à part entière, le CCAS. Ce n'est pas le maire de Limas qui décide ce que l'on doit attribuer ou pas attribuer. Vous y siégez, vous avez l'occasion de vous exprimer. Aujourd'hui, quand on a des demandes, on les instruit normalement, la plupart du temps, on donne un avis favorable. Je ne peux que me féliciter qu'on n'en ait pas plus, cela veut dire que peut-être, à Limas on a une meilleure qualité de vie. Je ne pense pas. Je pense qu'aujourd'hui on fait l'effort nécessaire à pas donner de l'argent pour donner de l'argent. Moi je donne l'argent quand il est nécessaire de donner l'argent. On n'est pas là pour faire l'aumône mais pour traiter les vrais problèmes sociaux quand il se présentent à nous. On les traite. En ce qui concerne la vidéo protection. Là aussi, je suis un peu surpris. Vous ne dites que vous ne voulez pas qu'on investisse dans la vidéo protection parce que vous ne voulez pas que la police municipale surveille la population et après vous nous proposez d'embaucher un policier municipal supplémentaire. J'aurais bien voulu que vous soyez en accord du début à la fin de vos propositions. Quand vous dites que la vidéo protection ne sert à rien. Je vous dirais que s'il y ait de la vidéo protection récemment, on aurait été très contents. Car il y a eu dernièrement de nombreuses voitures qui se sont fait vandaliser là sur la place et un vol à l'arrachée. Une dame qui rentrait chez elle, un voyou lui a arraché son sac, elle est tombée, elle s'est cassé le bras. S'il y avait eu la vidéo protection, peut-être qu'on aurait pu reconnaître cette personne, peut-être qu'on aurait pu l'identifier. Moi je suis tout à fait favorable à cette méthode-là. Ce n'est pas une méthode intrusive. Cela ne peut gêner que les gens qui ont des choses à se reprocher, cela ne gêne pas les honnêtes gens.

Monsieur GIRIN : si vous vous intéressez un peu à d'autres villes, vous verrez que les budgets ça n'a juste rien à voir. Si vous voulez rajouter un policier municipal, cela a un coût aussi. On parle bien de vidéoprotection. Sur le côté intrusif et sur la surveillance des gens. Non, les policiers municipaux de Limas ne vont pas regarder les gens se promener dans la rue et analyser les images. Les images ne serviront que sur réquisition de la police. Je suis un homme de terrain comme vous le savez. On est souvent confrontés, comme cette année. On a eu beaucoup moins de fait, mais 67 vols par effraction. En 2019, on en a eu 92. 2020 est une année exceptionnelle ; la COVID explique peut-être ce chiffre qui va dans le bon sens. Des vols à la roulotte, on en a eu 26. On en avait entre 35 et 33 les années précédentes. Chaque fois qu'il y a dépôt de plainte des victimes. La police demande systématiquement s'il y a des témoins ou des caméras. La police a besoin de ces images comme outils pour pouvoir investiguer. J'étais à une réunion en présence du commissaire. Il affirmait, que sur Villefranche, il y a un taux d'élucidation supérieur à la

norme, que le commissaire attribue à l'aide qu'apporte la vidéoprotection et la vidéosurveillance. Je vous rejoins sur ce fait. Dans notre cas, les images ne sont vues par personne, sauf sur réquisition de la police. Par ailleurs, dans ce projet, on a voté un budget, a été établi d'après une étude sommaire. Nous aurons prochainement à délibérer pour autoriser le maire à faire installer la vidéo protection. Et à ce moment-là, on vous donnera des détails sur ce qui sera mis en place. Il ne faut pas voir cela comme un outil de surveillance de la population. On n'en voudrait pas. Mais comme un outil supplémentaire au service de la police, comme un gilet pare-balles. Les gens n'osent pas témoigner. C'est un point que je voudrais souligner. On a des gens qui voient des choses mais qui ne veulent pas témoigner car ils se sentent en insécurité. Et ce sentiment d'insécurité il vient du fait qu'il y a eu des faits, et les gens ont peur car ils ne se sentent pas protégés. Malheureusement, ceux qui sont chargés de notre sécurité n'arrivent pas à assurer. Si on a des caméras, on sera un peu plus tranquilles.

Monsieur WAKOSA : merci de nous avoir rassuré par rapport à l'utilisation des caméras. Par contre, les arguments que j'ai développés concernant les 80 000 €. J'ai fait un petit calcul. 80 000 € c'est 20 € par habitant pour la commune, à peu près.

Par exemple à Metz, c'est 675 000 € de budget, c'est beaucoup plus qu'à Limas, mais c'est seulement 5 € par habitant. C'est simplement pour dire qu'on fait quand même un gros investissement. La dernière chose, vous n'y avez pas répondu, parce qu'on n'y est très attaché. On pense que ce genre d'investissement aurait pu être accordé à d'autres priorités, parce qu'il y a des gens qui se sentent en insécurité à Limas, ce sont les cyclistes. Remontez la rue Général de Gaulle, quand vous voyez les voitures circuler à toute vitesse, on n'est absolument. Cela aussi c'est la protection des personnes, créer des voies pour protéger les cyclistes.

Monsieur le Maire : on ne va pas rentrer dans le problème des gens qui roulent vite. Je suis désolé, il y a un code de la route. On ne peut pas mettre un policier derrière chaque utilisateur d'une voiture. On n'a déjà fait pas mal de choses. On a mis des ralentisseurs, on a mis des radars pédagogiques, A un moment donné, il faut prendre conscience soit même qu'on est dangereux. La commune dans ce sens -là a beaucoup fait dans ce domaine, et on le retrouvera d'ailleurs dans le budget. Il y a des travaux de mise en sécurité. Alors ça ne suffira jamais car il y a une inconscience de la part de certains conducteurs. Pour autant, si vous avez la solution je suis preneur. Vous viendrez m'expliquer ce que l'on doit faire et comment on doit le faire. Pour ma part, je pense que c'est compliqué.

Monsieur KALFON : je voudrais faire part de mon expérience personnelle concernant la vidéo protection. Tout comme vous, je suis attaché à ma liberté individuelle. L'été dernier, j'habite à côté du gymnase communautaire, des jeunes avec des boules de pétanque ont cassé les vitres du gymnase communautaire. Le bruit a attiré mon attention et j'ai réussi à prendre en photos les trois personnes. Je les ai transmises à la police. Les personnes ont été arrêtées tout de suite.

Monsieur le Maire : encore une fois, il ne faut pas confondre vidéo surveillance et vidéoprotection. Il est bien évident, comme vous l'a indiqué le rapporteur, qu'on ne va pas mettre quelqu'un derrière les caméras. Déontologiquement, ce n'est pas ma façon de voir les choses. Par contre, quand on aura quelque chose qui se sera passé dans un endroit précis, on pourra visionner les images. Et ce n'est pas tout le monde qui les visionnera. Il y a une procédure très particulière. Cela doit passer devant le conseil municipal qui doit donner l'autorisation au maire et tous les débats seront ouverts. On pourra en parler. Aujourd'hui on a un budget primitif, c'est prévisionnel, on a inscrit une somme. Nous avons fait une micro étude de prix. Maintenant, cette affaire va revenir devant le conseil municipal et vous serez tous consultés. Vous pourrez tous apporter votre part à ce débat.

Madame PARIOT : Puisque l'on parle des montants et des sommes, je voulais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure à propos du développement durable. On est quand même environ 740 000 € inscrits au budget plus les travaux réalisés avec le SYDER, qui sont inscrits eux en fonctionnement, on atteint une somme qui se situe entre 900 000 et 950 000 €. Pour le développement durable cette année, c'est une somme importante. Et la planète en a bien besoin. Chacun à son niveau se penche sur ces investissements qui sont pour l'avenir.

Monsieur le Maire : Je vous remercie Madame PARIOT. Je sais que vous travaillez beaucoup sur ce sujet. On a voulu faire une approche pluriannuelle et on reviendra devant le conseil municipal ou plutôt en commission ad hoc

pour en parler. Maintenant il va falloir travailler avec les commissions ad hoc pour finaliser le budget que l'on va voter et les présidents de commissions répondront bien évidemment aux questions qui seront posées.

Madame GRONDIN COUPANEC : concernant ce budget, nous restons sur notre position initiale, à savoir qu'il nous semble peu sérieux d'établir un budget d'investissement ambitieux sans avoir préalablement réalisé des études complètes et établi un plan d'investissement pluri annuel. Ce dernier permettrait d'avoir une meilleure visibilité des investissements à réaliser et surtout d'établir des priorités dans un projet global pour la commune.

Dans cette optique, trois points nous interpellent :

- Le remplacement programmé des chaudières sans avoir isolé préalablement les bâtiments. Dans quelle mesure seront-elles efficaces si par la suite des travaux d'isolations sont réalisés ? Elles seront alors peut-être surdimensionnées et le coût d'investissement ne sera pas rentable.
- Pourquoi ce budget ne mentionne pas l'étude sur les éventuels besoins d'isolation des autres bâtiments de la commune ? Des études sont-elles prévues pour identifier leurs propres besoins d'isolation ?
- Les montants concernant la végétalisation posent aussi des questions : 18 000 € seront investis dans un micro îlot de fraîcheur alors que le budget ne prévoit que 85 000 € pour réaliser une canopée dans les cours d'écoles. Ce budget nous semble insuffisant. De plus, en utilisant ce terme de canopée les habitants auront une attente très forte qu'il ne faudra pas décevoir. Au vu des surfaces, le ratio entre micro-îlot et canopée ne semble pas réaliste.
- Nous souhaitons aussi faire remarque que la commune de Limas n'a pas d'endettement et ce n'est pas forcément une bonne nouvelle. Il faut rappeler ici que l'endettement s'il survient pour financer le train de vie d'une commune. En revanche il est très positif pour ce qui est de réaliser des investissements d'avenir. Une absence d'investissements d'ampleur réfléchis et organisés risque d'entraîner pour le futur une hausse des budgets de fonctionnement.

Monsieur le Maire : je suis fière qu'il n'y ait peu d'endettement à Limas. Car quand on voit le désengagement de l'Etat, cela veut dire que si dans l'avenir l'Etat se désengage encore un peu plus, nous aurons des capacités d'endettement. Aujourd'hui, effectivement, vous avez raison de le préciser, on a une capacité financière. Mais il faut savoir aussi que notre capacité financière c'est aussi parce qu'on va chercher de l'argent. Pour l'agrandissement du restaurant scolaire, on a eu plus de 400 000 € de subventions. On ne les aurait pas eus ces 400 000 €, et bien peut-être que cette année on aurait été obligés d'avoir recours à l'emprunt. Là aussi, c'est le travail de l'élu, d'aller chercher des subventions pour que ce ne soit pas la collectivité qui soit obligée de s'endetter et peut-être d'augmenter les impôts. Vous avez regardé le compte administratif, Monsieur GIRARDOT, vous avez dû le voir. Pour le restaurant scolaire, on a eu plus de la moitié en subventions.

Madame PARIOT : vous parliez du remplacement des chaudières. Effectivement, une chaudière qui serait mal dimensionnée, serait préjudiciable pour le fonctionnement et l'efficacité, et le rendement global. Le problème, c'est qu'on a des chaudières qui arrivent aussi en fin de vie et qu'on ne peut pas se permettre de faire l'ensemble des travaux au même moment. Ce sont des choses qui se prévoient, qui se programme. Le remplacement de la chaudière était prévu pour cette année. On ne peut pas se permettre de modifier intégralement le programme de travaux pour commencer par l'isolation. On va bien sûr faire très attention à ce que l'on fait et aux choix de chaudière qu'on fait, pour justement ne pas pénaliser le fonctionnement futur des installations. Concernant les études sur les bâtiments, on a des obligations qui sont arrivées en 2020, sur ce que l'on appelle le décret tertiaire, en qui concerne les bâtiments de plus de 1000 m². Où on est obligés de réaliser des économies d'énergie importantes. Et bien, on s'est d'abord concentrés sur ces bâtiments, les plus grands et les plus consommateurs, avant de se préoccuper des bâtiments qui consomment moins car plus petits. Pour les îlots de fraîcheur, pour celui de la rue Jean Baptiste Martini, on a déjà un exemple. On sait combien nous a coûté l'îlot de fraîcheur, la zone désimperméabilisées qui se trouve près du square du Souvenir. Ce n'est pas les mêmes travaux que ce qui peut être prévu dans une cour d'école. Et de ce côté-là, on a une estimation financière de la part d'un bureau d'études, et on en parlera en commission quand l'étude sera plus avancée.

Monsieur GIRARDOT : Je voulais revenir sur deux points. Tout d'abord, sur la vidéo surveillance, vous parlez de taux d'élucidation qui seront augmentés. C'est un fait. Mais, est-ce-qu'il y aura une augmentation de la protection des personnes et des biens ? C'est là la question qui est essentielle. Vous mettez l'accent sur le taux d'élucidation, mais ce que l'on veut savoir, c'est véritablement, est-ce-que la sécurité des personnes et des biens sera augmentée avec la vidéo et il n'y a aucune réponse positive à cela. C'est un discours qui donne de faux espoirs. Car vous l'admettez vous-même, c'est sur le taux d'élucidation que vous voulez faire avancer les choses. Concernant les travaux sur les bâtiments, nous souhaitons de la programmation et de l'anticipation. Si l'on a dû changer ces chaudières car elles étaient en fin de vie, et qu'on n'a pas pu faire autrement, et bien je trouve que c'est regrettable. C'est ce manque d'anticipation et de manque de préparation. Si l'on travaillait plus en anticipant, on aurait pu investir à la fois l'isolation et les chaudières. Le reproche essentiel qu'on fait et pour lequel on votera contre le budget primitif, c'est ce manque d'anticipation et ce choix nécessaire de faire de la programmation pour les investissements de Limas.

Monsieur le Maire : je ne me faisais pas d'illusion, Monsieur GIRARDOT, sur le fait que vous votiez contre. Je voulais simplement reprendre deux ou trois points. Vous parliez tout à l'heure de Metz, et que cela coûtait 5 € par habitant. Mais c'est 5 € de fonctionnement, et non d'investissement. Nous, après l'investissement, il n'y aura pas de fonctionnement. En ce qui concerne le développement durable, vous avez mal lu ce que l'on vous proposait. On vous propose de l'isolation des planchers bas des écoles. On a quand même un peu travaillé et comme vous l'a dit Madame PARIOT, nous nous sommes appuyés sur des études et notamment l'étude du SYDER que vous avez eue avant moi, par un miracle bienveillant. En ce qui concerne la programmation pluriannuelle, Madame PARIOT l'a bien dit, on a travaillé sur une programmation pluri annuelle, mais à un moment donné, il fallait bien faire un budget. On vous présente des choses. Vous ne votez pas les subventions, vous ne votez pas le budget : vous êtes dans votre rôle d'opposant, je vous l'accorde, c'est votre droit le plus strict. Vous êtes simplement des opposants, j'aurais souhaité que vous soyez un peu plus actifs.

Monsieur GIRARDOT : je voulais revenir sur le fait que vous n'admettez pas que les élus aient l'information. Heureusement, la loi prévoit que nous devons tous, les conseillers municipaux, avoir l'information. Et c'est le minimum du droit et toute la population peut avoir cette information. Nous avons fait notre travail d'opposant, notre travail de conseiller municipal qui construit l'intérêt général, nous allons voir les pièces, on les regarde. Nous faisons notre travail de conseiller municipal qui participe à la gestion de Limas, à la construction de l'intérêt général sur la commune.

Monsieur le Maire : Vous parlez beaucoup de sécurité, de statistiques. Je vais vous rappeler que la sécurité des biens et des personnes est une fonction régaliennne de l'Etat. Aujourd'hui, encore une fois, on supplée l'Etat. Donc on est obligé, il y a de moins en moins de policiers, de moins en moins de moyens. On peut le remarquer, les commissariats n'ont pas de moyens. Qu'est-ce-qui se passe ? Ce sont les collectivités locales qui suppléent. Je n'ai pas de peine à le dire. Adressez-vous à ceux qui sont responsables et la prochaine fois que vous voterez, votez pour ceux qui font quelque chose pour la sécurité des biens et des personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, adopte le budget primitif 2021, tel que présenté dans le développement ci-dessus.

Résultat du vote : 23 POUR – 4 CONTRE

8- Exercice 2021 : demandes de subventions, engagement à réaliser les travaux, et acceptation des subventions

Considérant le projet de mandat,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 25 janvier 2021,

Considérant le budget primitif 2021 et le programme d'investissement,

Considérant la délibération n° 056 -2020 du 21 décembre 2020 sollicitant une subvention auprès de la DRAC pour la restauration de deux œuvres picturales classées,

Considérant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire rhodanien,

Considérant la circulaire n° E-2021-5 du 3 février 2021 relative à la « Part rénovation énergétique de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) – Exercice 2021 »,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements inscrits au BP 2021, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de l'Etat,

Considérant les fiches action suivantes dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %, à l'exception de la restauration des œuvre picturales où le taux de DSIL est de 30 %) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % du montant de l'opération :

FICHE ACTION : INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE LED CIRCADIEEN DANS LES CLASSES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Calendrier de réalisation

Date de démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2021

Date de fin des travaux : 1^{er} semestre 2022

Contexte et objectif du projet

Avec l'augmentation des températures associée aux changements climatiques en cours, le confort à l'intérieur des bâtiments peut fortement être dégradé. Les écoles maternelle et élémentaire de par leur orientation et la présence de grandes surfaces vitrées sont particulièrement concernées par ce phénomène d'inconfort. L'éclairage actuellement en place, des néons, dégage de la chaleur. Pour réduire les apports de chaleur interne tout en consommant 8 fois moins d'énergie, des dalles LED seront installées. De plus, la commune profite de ce remplacement pour tester de l'éclairage LED circadien qui a pour but d'augmenter la concentration des élèves.

Descriptif du projet

Le projet consiste à remplacer 225 luminaires par des pavés LED circadiens. Une phase de test sera effectuée entre avril et juin 2021, pour un déploiement en 2 phases sur fin 2021, début 2022.

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Fourniture de cellules LED circadiennes	44 770.00 €	DSIL	80%	51 130.56 €
Installation de cellules LED circadiennes	19 143.20 €			
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement	20%	12 782.64 €
TOTAL	63 913.20 €	TOTAL	100%	63 913.20 €

FICHE ACTION : AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC VIA UN PASSAGE AUX SOURCES LED

Calendrier de réalisation

Date de démarrage des travaux : 2^{ème} semestre 2021

Date de fin des travaux : 2^{ème} semestre 2022

Contexte et objectif du projet

L'éclairage public représente une source de dépense importante pour la commune, à savoir 67k€/an et une consommation de 590 MWh/an. L'éclairage public étant sous compétence communale, la commune souhaite faire de l'éclairage public un levier de performance. A cet effet, il est prévu de remplacer les sources les plus consommatrices en LED et d'expérimenter un système d'abaissement de la luminosité à certains horaires pour répondre à des enjeux de préservation de la biodiversité.

Descriptif du projet

Le projet consiste à remplacer les sources les plus consommatrices, soit 343 points lumineux, par des sources LED permettant de diviser par 3 la consommation annuelle pour une économie chiffrée à 15k€ par an.

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Remplacement de 343 points lumineux	162 839 €	DSIL	80%	130 271 €
Maitrise d'œuvre		Autofinancement	20%	32 568 €
TOTAL	162 839 €	TOTAL	100%	162 839 €

FICHE ACTION : VÉGÉTALISATION ET AMÉLIORATION DU CONFORT D'ÉTÉ DU GROUPE SCOLAIRE FERNAND GAYOT

Calendrier de réalisation

Date de démarrage des travaux : 1^{ème} semestre 2021

Date de fin des travaux : 2^{ème} semestre 2022

Contexte et objectif du projet

Les solutions d'aménagement intégrant le végétal constituent une opportunité majeure pour développer des villes résilientes, répondre au défi du changement climatique et préserver la biodiversité. Limas œuvre depuis plusieurs années pour insérer des solutions végétales au sein de sa trame urbaine. Aujourd'hui la commune souhaite agir au plus près des besoins, notamment dans ses cours d'écoles. A cet effet un projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire sera réalisé.

Descriptif du projet

Le projet consiste à végétaliser la cour par la création d'îlots de fraîcheur et la plantation d'une strate herbacée et arbustive (phase 1). Ceci permettra de désimperméabiliser des espaces pour réinfiltrer l'eau dans le sol. De plus, un système d'ombrières sera implanté pour ombrager des espaces de cour (phase 2). En parallèle, des espaces de nature et d'éducation à l'environnement seront créés.

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Végétalisation des cours : phase 1	70 000.00 €	DSIL	80%	56 000 €
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement	20%	14 000 €
TOTAL	193 582.00 €	TOTAL	100%	70 000 €

FICHE ACTION : DEPLOIEMENT DE TECHNOLOGIES NUMERIQUES À LA MAIRIE

Calendrier de réalisation

Date de démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2021

Date de fin des travaux : 1^{er} semestre 2022

Contexte et objectif du projet

Suite à l'évolution du marché de la téléphonie fixe vers la technologie tout IP, la collectivité a besoin de faire évoluer son parc téléphonique-numérique. Après un diagnostic du parc existant et une analyse des besoins, la collectivité évoluera par étapes, dont la première consistera à faire migrer sa téléphonie vers une nouvelle technologie.

Descriptif du projet

Le projet consiste à déployer sur 1 an une nouvelle génération de téléphones, compatibles avec une future offre IP et surtout qui permettra d'apporter du confort aux usages notamment par le déploiement de casques audio sans fil et de postes mobiles.

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Fourniture et installation de 40 postes téléphoniques nouvelle génération	21 777,73 €	DETR	80%	17 422.18 €
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement	20%	4 355.55 €
TOTAL	21 777,73 €	TOTAL	100%	21 777,73 €

FICHE ACTION :

RESTAURATION DE DEUX ŒUVRES PICTURALES CLASSEES

Calendrier de réalisation

Date de démarrage des travaux : Printemps 2021

Fin de fin des travaux : Décembre 2021

Contexte et objectif du projet

La commune de Limas est propriétaire de deux tableaux classés au titre des monuments. Il s'agit de deux panneaux peints datant de la fin du XVI^e siècle dont les auteurs demeurent inconnus à ce jour.

Leur état de conservation nécessite de faire intervenir des professionnels de la conservation-restauration afin d'assurer une pérennité à ces œuvres de qualité dans de bonnes conditions.

Descriptif du projet

Le projet consiste en la restauration des deux tableaux classés, couche picturale, cadre, et accroche, pour qu'ils puissent être replacés au sein de l'église Saint Gilles.

A l'issue d'une mise en concurrence de professionnels reconnus de la restauration, la commune a décidé de confier ces travaux à Madame Catherine LEBRET, restauratrice agréée et demeurant à Lyon. Elle sera accompagnée de trois spécialistes.

Les frais de restauration s'élèvent, pour les deux œuvres, à : 21 115 € HT (soit 25 338 € TTC).

La DRAC peut apporter une aide financière qui s'élève à 50 % du montant hors taxe des travaux dans la mesure où les tableaux sont classés.

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Restauration des 2 œuvres	21 115	DRAC	50 %	10 557,50
		DSIL part exceptionnelle	30 %	6 334,50
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement	20 %	4 223,00
TOTAL	21 115	TOTAL	100 %	21 115,00

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire : on fait des demandes de subvention un peu dans l'urgence car en fait on ne nous a pas laissé beaucoup de délai. J'espère que nous serons payés en retour.

Monsieur GIRARDOT : vous nous dites que ces demandes sont urgentes. Je voterai pour. J'ai une question technique, vous dites dans le projet de végétalisation de la cour, qu'en phase 2, il y aura un système d'ombrières en phase 2. Est-ce que vous pouvez préciser de quoi il s'agit ?

Madame PARIOT : on a une possibilité, dans la cour, en attendant que les arbres poussent, puisque l'on va planter des arbres jeunes, en attendant qu'ils grossissent, on a la possibilité de mettre des ombrières, c'est-à-dire des structures créeront de l'ombre mais qui n'apporteront pas la même fraîcheur que les arbres. Ce sera une solution en attendant que les arbres poussent.

Monsieur le Maire : c'est aussi un problème de place dans les cours. C'est une possibilité de créer quelque chose d'artificiel pour avoir un peu d'ombre dans la cour, mais il faut que l'on se rapproche des enseignants pour ne pas manger trop d'espace dans les cours pour que les enfants puissent continuer à jouer. Ce projet se fera en concertation avec les enseignants.

Monsieur GIRARDOT : il y a de nombreuses expériences qui sont faites dans toute la France de végétalisation de cours, donc il serait bien de prendre connaissance de ces installations.

Monsieur le Maire : bien évidemment, nous n'avons pas fait tout seul. On a réalisé une pré étude pour avoir un chiffrage et présenter quelque chose au budget. Je rappelle encore, c'est un budget primitif, donc prévisionnel. Maintenant, on va travailler, à présent que le budget est voté, de façon concrète, sur tous ces sujets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- a) à solliciter auprès de l'Etat les subventions selon les plans prévisionnels de financement détaillés ci-dessus
- b) à procéder à la réalisation des opérations décrites,
- c) à encaisser les subventions qui seraient ainsi attribuées.

Résultat du vote : 27 POUR

B –INFORMATIONS

1- Bilan COVID

Monsieur le Docteur KALFON : voilà un an qu'une épidémie virale à tropisme pulmonaire touche notre pays. Il m'est apparu normal de rendre compte, à notre honorable assemblée, des observations que nous avons pu faire pour ce qui concerne le groupe scolaire. Après un premier confinement en mars 2020, suivi de la période estivale, s'est posé pour la municipalité le problème de la rentrée scolaire et de l'organisation de la cantine. La municipalité, en accord avec tous les acteurs concernés, a mis en place un dispositif de prévention de la diffusion du virus et de protection de nos enfants au groupe scolaire Fernand Gayot. Il convenait donc de vous communiquer un bilan de cette action observé du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021. Grâce à Madame HEMERY, infirmière scolaire, nous avons comptabilisé les chiffres suivants.

Septembre 2020 : 22 cas signalés susceptibles de COVID 19 (20 cas contacts testés négatifs, 2 cas positifs)

Octobre 2020 : 13 cas signalés susceptibles de COVID 19 (11 cas contacts testés négatifs, 2 cas positifs : 2 adultes)

Novembre 2020 : 13 cas signalés susceptibles de COVID 19 (9 cas contacts testés négatifs, 4 cas positifs : 2 adultes et 2 enfants)

Décembre 2020 : 5 cas signalés susceptibles de COVID 19 (3 cas contacts testés négatifs, 2 cas positifs : 2 adultes).

Janvier 2021 : 2 cas signalés susceptibles de COVID 19 (2 cas contacts testés négatifs).

Au total, sur 5 mois, 55 cas ont été signalés comme susceptibles de COVID 19 dont 45 sujets contacts ont été testés négatifs et 10 sujets ont testés positifs et isolés.

Quelles observations peut-on retenir après ces cinq mois passés ?

Tout d'abord, les enfants ont continué d'aller à l'école, excepté lors de la fermeture d'une classe de CM 2 du 7 au 16 septembre, le protocole sanitaire étant à l'époque plus stricte.

Il n'y a eu aucune contamination intra-scolaire, donc pas de cluster identifié grâce au suivi rigoureux de Madame HEMERY, notre infirmière scolaire et l'investissement des parents d'élèves pour les cas contacts.

Le rôle majeur de la commune à la fois dans la planification, l'organisation et la réalisation par les personnels communaux, auxquels j'associe le corps enseignant, ont permis d'éviter toute contamination par le virus COVID 19 au sein du groupe scolaire Fernand Gayot.

Les mesures de prévention mises en place par la municipalité, en accord avec l'Education Nationale, paraissent satisfaisantes au vu de la décroissance des chiffres relevés.

Devant la stabilité relative actuelle de l'épidémie, l'apparition de « variants », qui semble-t-il sont plus contagieux, comme le variant anglais, et présentent une létalité augmentée au moins pour deux d'entre eux (sud africain et brésilien) et l'absence relative de vaccins, leur efficacité modérée pour certains, il convient de ne pas se relâcher dans l'application des mesures aujourd'hui prescrites : port du masque, gel hydro alcoolique, aération des locaux, distanciation physique en particulier au restaurant scolaire dont nous apprécions aujourd'hui son agrandissement à l'initiative de Monsieur le Maire, l'année dernière.

Avant de conclure, je veux aussi saluer l'action entreprise par nos pharmaciens, avec le support logistique de la municipalité, qui ont mis en place un centre de tests de dépistage de la COVID 19 et réalisé plus de 230 examens de dépistage. Mes chers collègues, dans l'attente de jours meilleurs, je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire : ce sont des chiffres plutôt satisfaisants compte tenu de ce que l'on voit et de ce que l'on entend. Il est vrai, et le Docteur KALFON, l'a fait. Il a félicité Mme HEMERY et l'ensemble du personnel municipal et l'ensemble du corps enseignant. Il y a eu beaucoup de précautions. Cela n'a pas toujours été simple. Parce que les protocoles sanitaires de l'Education Nationale sont quelquefois contradictoires. Il fallait les lire plusieurs fois, parfois aller les chercher ailleurs. L'Académie de Lyon était parfois en retard et on allait les chercher dans les autres académies et finalement, ce qui est le plus important, c'est que l'on a pu continuer d'accueillir les élèves, dans les meilleures conditions. Effectivement, on peut remercier tout le personnel qui y a contribué. Vous parlez de Mme HEMERY, infirmière scolaire, mais il s'agit d'une salariée municipale. C'est parce que la commune a eu la volonté d'avoir une infirmière scolaire qui est à plein temps. Elle supervise aussi tous les approvisionnements liés au COVID. Dès qu'il y a un cas avéré, elle nous les transmet, même si c'est le dimanche. L'Etat demande de plus en plus aux collectivités en leur donnant de moins en moins de moyens. Il faut être inventif pour continuer à développer nos politiques.

Le prochain conseil municipal sera programmé mercredi 31 mars car nous attendons la réunion du conseil syndical du SYDER et le lundi suivant est férié (lundi de Pâques). L'heure sera précisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Michel THIEN, Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental



BUDGET 2021 - INVESTISSEMENT

LIBELLE	Détail de l'opération à réaliser	Montant TTC à voter	Montant par opération TTC
72 - AMGT REST SCOLAIRE	Mobilier restaurant scolaire / Installation de mobilier et digitalisation de la nouvelle salle d'échange	45 638,30 €	58 735,30 €
	Contrat de mandat MOD + avenant	2 096,40 €	
	Avenant marché de travaux	11 000,60 €	
77 - EQUIPEMENT MATERIEL VOIRIE	Véhicule service technique (remplacement expert peugeot de 2004)	25 000,00 €	25 000,00 €
84 - BATIMENTS	Protection solaire horizontale école élémentaire	90 000,00 €	130 517,24 €
	Mise au normes électriques	14 050,04 €	
	Travaux de peinture	16 467,20 €	
	Remplacer module de jeu salle des fêtes et pôle petite enfance usés	10 000,00 €	
86 - POTEAUX INCENDIE	Mise aux normes poteaux incendie	15 000,00 €	15 000,00 €
88 - VOIRIE	Marquage au sol	25 000,00 €	33 000,00 €
	Remplacer ou implanter du mobilier urbain en fonction des besoins	8 000,00 €	
89 - VEGETALISATION ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Végétaliser les cours et installer des ombrières (projet canopée scolaire)	85 000,00 €	133 000,00 €
	Installer un récupérateur d'eau de pluie	15 000,00 €	
	Aménager un micro ilot de fraîcheur rue JB Martini (Résidence le parc)	18 000,00 €	
	Paysager certains ouvrages de voirie par une végétation plus adaptée au climat de demain	15 000,00 €	
90 - SECURISATION ET ACCESSIBILITE DES VOIRIES	Programme de réfection des rues (rue de la voie romaine, chemin des fourches)	130 000,00 €	248 000,00 €
	Aménagement de plateaux piétonniers	18 000,00 €	
	Implanter des systèmes de ralentissement	15 000,00 €	
	Aménager le trottoir rue du Martelet	25 000,00 €	
	Faire une opération de pontage Rue Pierre Ponot	20 000,00 €	
	Entretien courant voirie	40 000,00 €	
91 - BÂTIMENTS DURABLES, ECONOMES EN ENERGIE ET ACCES SUR LE CONFORT D'ÉTÉ	AMO pour mettre en œuvre la stratégie d'économie d'énergie	10 000,00 €	371 000,00 €
	Rénover les systèmes de régulations des équipements de chauffe	30 000,00 €	
	Equiper la salle des fêtes d'un système de PAC	50 000,00 €	
	Faire un suivi des consommations par l'installation de compteurs individualisés	5 000,00 €	
	Remplacement programmé des chaudières (école maternelle-les explorateurs-salle d'évolution)	90 000,00 €	
	Renforcer l'isolation du plancher bas de l'école maternelle	48 000,00 €	
	Renforcer l'isolation du plancher bas de l'école élémentaire	48 000,00 €	
	Mise en œuvre de diverses opérations dans les bâtiments	50 000,00 €	
Eclairage LED circadien - école maternelle + école primaire	40 000,00 €		
92 - MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	Rénover le local foot (réfection plafond - peintures - éclairage)	12 000,00 €	42 000,00 €
	Installer un système wifi pour le local des arbitres	4 000,00 €	
	Engager une mise aux normes de l'armoire électrique stade JT	4 000,00 €	
	Renforcer le système d'arrosage du stade	7 000,00 €	
	Mise en œuvre de diverses opérations dans les structures sportives	15 000,00 €	
93 - DIGITALISATION DES EQUIPEMENTS	Equiper la salle du conseil d'un système vidéo HDMI	20 000,00 €	141 000,00 €
	Mise aux normes ascenseur maison des associations	4 500,00 €	
	Acquisition d'isoloirs élections 2021	1 500,00 €	
	Revêtement sol Mairie étages	9 000,00 €	
	Rafraîchissement du parc TNI	10 000,00 €	
	Renouvellement flotte PC	10 000,00 €	
	Installation de dispositifs incendie (alarme école)	6 000,00 €	
	Mise en œuvre de travaux divers dans les structures	50 000,00 €	
	Logiciel E enfance Berger Levraut	10 000,00 €	
Changement de standard téléphonique	20 000,00 €		

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2021

<u>ASSOCIATION</u>	Rappel ANNEE 2020	ANNEE 2021
Centre Communal d'Action Sociale de LIMAS	20 387,00 €	20 500,00 €
Association des Familles de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Association de Fil en Aiguille de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Société de Chasse de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Boule Joyeuse de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Atelier d'Arts Plastiques de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Association Intersports LIMAS	100,00 €	100,00 €
Les Apprentis Comédiens – LIMAS	100,00 €	100,00 €
La Rose Noire	100,00 €	100,00 €
Chorale LIMAS'SONG	100,00 €	100,00 €
Limas Country Club	100,00 €	100,00 €
Moto club beaujolais	100,00 €	100,00 €
Club Pyramide	100,00 €	100,00 €
Sortons les mains	100,00 €	100,00 €
Questions pour un champion	100,00 €	100,00 €
Amicale des Employés Municipaux (subvention forfaitaire annuelle)	458,00 €	458,00 €
Amicale des employés municipaux (arbre de Noël + médailles du travail)	2 722,00 €	1 900,00 €
Sou des Ecoles de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Monde Combattant de LIMAS	300,00 €	300,00 €
A.S LIMAS – Section Foot-Ball	3 050,00 €	3 050,00 €
A.S LIMAS – Section Hand-Ball	2 000,00 €	2 000,00 €
Association de Gestion des Instituts de Villefranche et sa Région (AGIVR)	500,00 €	500,00 €
L'Oasis – GLEIZE	200,00 €	200,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	80,00 €	80,00 €
Chambre des Métiers du Rhône	400,00 €	248,00 €
Secours Catholique – VILLEFRANCHE	350,00 €	350,00 €
Secours Populaire – VILLEFRANCHE	350,00 €	350,00 €
La Prévention Routière – LYON	80,00 €	80,00 €
Résidence Albert Dubure (Portage repas à domicile)	200,00 €	200,00 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Villefranche	200,00 €	200,00 €
Handisport Villefranche- Beaujolais	200,00 €	200,00 €
Coopérative scolaire école primaire		
. Classe transplantée élèves de CM 2	14 691,00 €	15 100,00 €
. sorties scolaires élèves CP au CM1 (7,62€)	1 786,00 €	1 730,00 €
Coopérative scolaire école maternelle		
. sorties scolaires 7,62€	1 273,00 €	1 082,00 €
Aide à Domicile de Villefranche (AMASIE)	1 000,00 €	1 000,00 €
Maison familiale de CHARENTAY	100,00 €	200,00 €
Maison Familiale COUBLEVIE	100,00 €	100,00 €
Maison Familiale Rurale de la Dombes (Montluel)	100,00 €	
Maison Familiale Rurale LA PALMA L'ARBRESLE		
BTP CFA Ain BOURG EN BRESSE		
RASED (1 €/élève pour le fonctionnement)	470,00 €	430,00 €
Non affecté pour examen demande ponctuelle		2 000,00 €
TOTAL	52 597,00 €	53 858,00 €
TOTAL HORS CCAS	32 210,00 €	33 358,00 €